

Zeitschrift: Rapport annuel / Office central suisse du tourisme
Herausgeber: Office central suisse du tourisme
Band: 10 (1950)

Rubrik: Administration

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

avons projeté 46 fois nos films, certains ayant été redemandés. Nous avons pu obtenir de la « Bundesstaatliche Hauptstelle für Lichtbild und Bildungsfilm » qu'elle fasse place à un programme suisse dans les représentations éducatives réglementaires données pour la jeunesse dans des salles publiques. Ces séances ont commencé en Basse-Autriche au début de l'année et se poursuivront jusqu'à la fin de l'année scolaire 1950/51 dans tous les centres de quelque importance. Au moyen de notre matériel photographique, la « Lichtbildstelle für Wien, Niederösterreich und Burgenland » a fait fabriquer 6300 diapositifs qu'elle emploiera dans des buts éducatifs. Nous avons constamment voué une attention particulière à la décoration de nos quatre grandes vitrines, qui a été renouvelée toutes les deux à trois semaines. Nos efforts en vue d'agencer de façon plaisante, au moyen de notre matériel, les vitrines des bureaux de voyages et de grands magasins, ont été couronnés de succès.

VII. Administration

1. Organes

a) Membres

Le nombre de nos membres a continué à se développer de manière réjouissante, pour atteindre, à la fin 1950, 311 membres proprement dits et 58 autres personnes nous fournissant des « contributions volontaires » ; en 1949, les chiffres correspondants étaient respectivement de 286 et 48. Ces heureux résultats sont dus pour une part à l'action de recrutement entreprise en 1949 et, pour le reste, aux démarches effectuées en 1950 auprès des entreprises privées de transport et des kursaals.

La 10^e Assemblée générale a tenu ses assises à Zurich, le 20 avril, sous la présidence de M. le conseiller national Dr h. c. A. Meili, président de l'OCST, et en présence du chef du Département fédéral des postes et chemins de fer, M. le conseiller fédéral Dr E. Celio. Cette assemblée, à laquelle les membres s'étaient rendus très nombreux, a approuvé le rapport annuel et les comptes pour 1949, ainsi que le rapport présenté par le directeur de l'OCST, M. S. Bittel. Dans ses directives au sujet de la propagande touristique pour

1950/51, elle a exprimé le vœu que l'OCST continue à faire porter sur l'étranger le principal de ses efforts, mais qu'elle intensifie cependant sa propagande en Suisse. Après avoir élu les membres du Comité pour la période administrative 1951/53, l'assemblée a assisté avec intérêt à la projection de quelques films de propagande de l'OCST. Au cours du repas pris en commun à la guilde « Zur Meise », M. le conseiller fédéral Celio prononça une allocution très remarquée, après quoi les participants visitèrent au Helmhaus l'exposition de l'OCST « La Suisse, pays de tourisme », qui leur a donné d'autres précieux aperçus sur l'activité si diverse déployée par notre Office.

b) *Comité*

Le Comité a tenu ses séances à Lausanne le 4 avril et à Berne le 30 novembre. Dans sa séance de printemps, il liquida les affaires courantes, approuva le programme d'action pour l'été et l'automne 1950 et accorda les crédits spéciaux nécessaires à une action de propagande de grande envergure aux Etats-Unis. L'adaptation de l'échelle des traitements du personnel de l'OCST au nouveau règlement de rétribution des fonctionnaires de la Confédération fut aussi adoptée. Au cours de cette même séance, le Comité rendit hommage à la mémoire de M. le conseiller d'Etat Henggeler, chef du Département cantonal zuricois de l'économie publique, décédé le 15 mars et qui, depuis 1942, fut l'un de ses membres fidèles.

A côté de l'adoption du programme d'action pour l'hiver 1950/51 et le printemps 1951 et de l'octroi de crédits supplémentaires, la seconde séance a surtout été consacrée à l'orientation sur les mesures de propagande destinées à augmenter les taux d'occupation pendant la saison d'hiver, ainsi qu'aux élections pour la période administrative 1951/53. A l'unanimité et par acclamations, le Comité décida de proposer au Conseil fédéral de renommer son si méritant président en la personne de M. le conseiller national Dr h. c. A. Meili. Au cours de cette même séance, il autorisa la direction à louer, pour l'agence de New-York, de nouveaux locaux situés au Rockefeller Center de la 49^e rue, dans lesquels elle s'installera au milieu de 1951, comme la Swissair et la Société de Banque Suisse. Dans un rapport substan-

tiel, M. le Dr Rothmund, chef de la Division de police du Département fédéral de justice et police, à Berne, exposa aux membres du Comité la nécessité des mesures policières de contrôle des étrangers.

c) *Bureau*

Pendant l'année sous rapport, le Bureau s'est réuni six fois (cinq en 1949) ; sa séance de printemps à Klosters a nécessité deux jours. Les délibérations ont porté en premier lieu sur l'intensification de notre propagande aux Etats-Unis et sur l'aménagement d'une partie de nos agences. Le Bureau s'est entre autres occupé d'une façon toute particulière, au cours d'une séance extraordinaire, du financement de notre action spéciale de propagande aux Etats-Unis, ainsi que du déplacement, dans des locaux de rez-de-chaussée, situés à un endroit passant et approprié, de notre agence de New-York, actuellement installée au premier étage du numéro 475, Cinquième Avenue. Après des discussions pleines de variété et d'animation, on se rallia pour l'une comme pour l'autre de ces affaires, à des conclusions satisfaisantes. Parmi les pays européens susceptibles de nous fournir des touristes, l'Allemagne et les Etats scandinaves méritaient, depuis l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne de paiements, de retenir tout particulièrement notre attention. Le Bureau décida donc d'aménager pour l'agence de Francfort des locaux appropriés dans le même immeuble que la Swissair et de faire de cette agence un instrument réellement puissant. Une rénovation profonde et une rationalisation de l'agence de Stockholm furent également décidées.

Pour notre agence de Milan, installée actuellement au 1^{er} étage d'un immeuble de la via Dante, de nouveaux locaux ont été réservés dans le Centro Svizzero en construction à la Piazza Cavour. Le Bureau a approuvé provisoirement, et non sans quelques réserves, le contrat de collaboration avec la Chambre de commerce suisse à Vienne et le bail que l'agence de Vienne a passé avec les CFF au sujet de locaux situés dans une maison qui appartient à ces derniers. Les comptes des transformations des agences de Paris et de Londres ont été adoptés et il a fallu envisager la liquidation totale de notre représentation à Prague.

Pendant l'année 1950 comme durant les précédentes, la situation

financière de l'OCST a donné lieu à des délibérations spéciales. La question des contributions de la Confédération dans le cadre du régime des finances pour 1951/54 a heureusement reçu une solution satisfaisante ; de même, la Société Suisse des Hôteliers a décidé d'augmenter le montant de sa cotisation à notre Office. Ce n'est pas d'hier que l'OCST s'emploie à grouper les efforts et les dépenses toujours trop dispersés des intéressés suisses au tourisme ; dans ce même sens, le Bureau a décidé de développer davantage la collaboration avec la Swissair. C'est ainsi qu'il approuva la location de locaux communs à New-York et à Francfort et la reprise de la représentation générale de cette compagnie par les agences de Francfort et de Lisbonne ; cette dernière n'a cependant pu exécuter cette tâche que durant un bref laps de temps, du fait que, par mesure d'économie, la Swissair a suspendu ses vols de et pour le Portugal.

A la fin de l'année sous rapport, le Bureau a nommé le Dr Frigerio, chef de section au Siège central de l'OCST, en qualité de chef de l'agence de Milan, où il succédera à M. Tamô qui, pour des raisons de santé, prendra sa retraite au printemps 1951.

2. Personnel

A la fin de 1950, il se composait :

à Zurich, de	35	(1949 : 35)	personnes,
à Lausanne, de	5	(5)	personnes, dont une employée à la
			demi-journée et dans
les agences, de	169	(164)	personnes, y compris 6 (4) employés
			temporaires et 1 volontaire, soit
au total :	209	(206)	personnes, y compris les employés
			temporaires, ou de
	202	(202)	personnes à postes fixes.

L'effectif des agences (* = avec vente de billets), s'établit comme suit :

* Amsterdam . .	15	(16)	
* Bruxelles . .	18	(19)	
Buenos-Aires .	4	(3)	dont 1 employé temporaire à la
			demi-journée

* Le Caire . . .	4	(4)	
* Francfort . . .	12	(8)	dont 1 employé temporaire
Lisbonne . . .	5	(5)	
* Londres . . .	36	(38)	dont 1 employé temporaire
* Milan	6	(6)	
* New-York . . .	14	(14)	
* Nice	3	(3)	
* Paris	30	(28)	dont 3 employés temporaires (3) et 1 volontaire
Prague	1	(1)	
* Rome	7	(7)	
* San-Francisco .	4	(4)	
* Stockholm . . .	5	(5)	
* Vienne	5	(4)	4 employés à postes fixes, le 5 ^e traitement étant partagé également entre un garçon de courses et une téléphoniste.

L'effectif actuel du personnel nous permet, quand le besoin s'en fait sentir, de renforcer le personnel de l'une ou de l'autre agence au moyen de nos propres employés ou des employés temporaires que les CFF mettent à notre disposition.

La formation de notre personnel à poste fixe a déjà atteint un niveau appréciable, mais nous continuons à la parfaire. C'est ainsi qu'il a été organisé en 1950 un voyage d'étude scolaire auquel ont pris part un employé de chacune de nos agences d'Europe ainsi que de celle du Caire et du Siège auxiliaire de Lausanne. Dix-neuf voyages d'étude individuels à travers les différentes régions touristiques ont en outre été organisés en collaboration avec les directeurs des offices de tourisme intéressés. La rationalisation a été activement poussée, notamment dans les grandes agences, ce qui a exigé le séjour à Londres, pendant trois semaines, de M. Haeberlin, directeur-adjoint.

Les fonds fédéraux qui nous sont assurés jusqu'en 1954 doivent nous permettre de consacrer certains montants à la formation de

jeunes recrues, vœu qui était déjà exprimé dans notre rapport annuel de 1949.

A la fin de 1950, M^{lle} Lilian Schobert, notre collaboratrice pendant près de trente ans, a pris sa retraite. Nous désirons la remercier encore ici du consciencieux travail qu'elle a fourni.

3. Finances

Les efforts que nous poursuivons depuis des années pour voir les contributions de la Confédération rétablies au niveau fixé par l'arrêté fédéral du 21 septembre 1939 créant un Office central suisse du tourisme ont enfin été couronnés de succès pendant l'année sous rapport, après des péripéties bien mouvementées. Le projet d'arrêté fédéral sur le régime des finances de 1951 à 1954, annexé au message que le Conseil fédéral adressait au même sujet à l'Assemblée fédérale le 19 juillet 1950, prévoyait que, de 1951 à 1954, les contributions fixes et variables de la Confédération à l'OCST se limiteraient respectivement à 1 million et 500 000 francs. Fort heureusement, la Commission des finances du Conseil national a refusé de donner suite à ce projet, qui ne tenait aucun compte des circonstances, de l'état de la « Réserve de la Confédération pour la propagande touristique d'après-guerre » (Fr. 800 000.— à la fin 1950) ni de la précarité de la situation touristique tout entière ; cette Commission a, au contraire, rétabli à 2,5 millions la contribution fixe de la Confédération, imitée en cela par les deux Chambres, par la suite. Nous tenons à exprimer ici notre reconnaissance aux membres de la Commission, et à son président, M. Bratschi, pour l'appui qu'ils nous ont prêté dans cette occurrence.

Nous nous plaisons également à souligner que la Direction générale des CFF et celle des PTT ont décidé — ce dont nous leur sommes très reconnaissants — de compenser le renchérissement intervenu depuis 1939 en portant respectivement leurs cotisations de Fr. 400 000.— à Fr. 600 000.— et de Fr. 250 000.— à Fr. 375 000.—. Les contributions émanant d'organismes privés, de la Société Suisse des Hôteliers notamment, se sont elles aussi développées de façon satisfaisante ; cette association a en effet décidé de nous allouer pour 1949 une contribution supplémentaire rétroactive de Fr. 25 000.—

et de nous verser annuellement, de 1952 à 1954, 30 % du total des cotisations de ses membres, avec un minimum de Fr. 150 000.—.

Le financement ordinaire de l'OCST semble donc assuré pour quelques années, bien que la question du financement d'actions spéciales de propagande, outre-mer notamment, doive se poser encore avec acuité à la fin 1951 lorsque les réserves seront épuisées et que l'OCST ne disposera plus de ressources dans ce but.

Outre le contrôle habituel, effectué du 27 février au 1^{er} mars par notre Commission de contrôle, notre comptabilité a encore été vérifiée du 17 au 20 avril et du 22 au 25 août par le Contrôle fédéral des finances et trouvée en ordre.

Dans l'ensemble, les cotisations de membres sont rentrées normalement, encore qu'un certain nombre de ces derniers aient annoncé leur sortie à la fin de l'année.

4. Centrale touristique pour les permissionnaires américains

La Centrale touristique pour les permissionnaires américains, à Bâle, a enregistré une activité intense. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1950, *6184 permissionnaires américains au total sont entrés en Suisse* (en 1949 : 3358), ce qui représente un nombre de nuitées de 26 309 (14 681). Sur ce nombre, 3253 permissionnaires (2906) provenaient de Carlsruhe-Bâle, et le total de leurs nuitées s'est élevé à 14 081 (12 844) ; pour Munich et Sankt-Margrethen, ces données sont respectivement de 2931 permissionnaires et 12 228 nuitées (du 1^{er} juillet au 31 décembre 1949 : 452 permissionnaires et 1837 nuitées).

A partir de juillet 1950, la Centrale touristique dispose, à côté des Leave Centers de Munich et de Carlsruhe (bureaux de réservation, de renseignements et de propagande) d'un bureau complémentaire de renseignements à Francfort. Dans l'intervalle, l'armée américaine a étendu le Leave Center et amélioré son aménagement, mais ce bureau se trouve toujours dans le hall de l'Hôtel Reichshof. Le Leave Center de Munich a été transféré de la Neuhauserstrasse à l'Hôtel Excelsior près de la gare, emplacement beaucoup plus favorable. Tout au long de l'année en cours, nous avons amélioré nos relations avec les « Special Services » de l'armée américaine ; la propagande indirecte déployée par elle en notre faveur s'est aussi

grandement intensifiée et ce bon résultat s'est fait sentir dans les taux d'occupation.

Un montant global de Fr. 190 000.— a été prélevé sur les réserves en 1950, de telle sorte que la Centrale touristique pour les permissionnaires américains ne dispose plus aujourd'hui que de Fr. 130 000.— en chiffre rond, outre son capital d'exploitation de Fr. 150 000.—. En 1950, son chiffre d'affaires (recettes et dépenses) s'est élevé à Fr. 1 100 000.—. De cette somme, Fr. 700 000.— environ concernent les arrangements d'hôtels, Fr. 170 000.— les frais de transport et Fr. 230 000.— les prélèvements, les frais d'administration et les commissions de l'OCST. Le personnel de la Centrale se compose de six personnes à Bâle (dont trois guides) deux à Carlsruhe, deux à Munich et une à Francfort.